

## LETTRE au CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ILLE ET VILAINE

**De :** Les représentants principaux des hébergeurs du 35

**Destinataires :**

Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine

Solenne MICHENOT, Conseillère Départementale déléguée au Tourisme et Présidente du CDT

Le 26 septembre 2018

**Objet :** Taxe Additionnelle Départementale à la Taxe de Séjour

Monsieur le Président,  
Madame la conseillère,

Les professionnels de l'hébergement touristique du département ont eu connaissance, fin de semaine dernière et ce de manière totalement fortuite, de la mise en application au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de la Taxe Additionnelle Départementale (TAD) sur la taxe de séjour.

Une grande confusion a régné auprès de nos fédérations professionnelles respectives, écartés du « projet », quant à la véracité de cette information. L'ensemble des acteurs s'étonne d'un tel procédé de décision anti-démocratique. Au sein même de ces instances sont proposés et élus, au Comité Départemental du Tourisme notamment, des représentants qui ont eux-mêmes été laissés dans l'ignorance d'une telle intention.

Rappelons que de fortes augmentations de la taxe de séjour ont été appliquées au 1<sup>er</sup> janvier 2018, parfois supérieures à 200%, et que l'application de la loi NOTRE, même si elle a permis l'harmonisation des tarifs pratiqués a aussi occasionné des augmentations pour certaines catégories d'hébergement qui seront applicables au 1<sup>er</sup> janvier prochain. Le budget « vacances » de nos clients n'est pas extensible. Or ces touristes qui participent au dynamisme de notre région devront accepter des prix affichés plus élevés et la concurrence des territoires voisins et des sites étrangers à bas prix est une réalité.

Enfin, si les textes prévoient que le produit de la taxe est effectivement affecté aux dépenses destinées à promouvoir le développement touristique, les professionnels concernés souhaiteraient à minima être associés aux discussions préalables avant toute mise en œuvre du dispositif afin d'apporter leur expertise « terrain ». Il en va de même sur la destination des sommes récoltées au titre de la Taxe de Séjour, que nous souhaitons plus transparente.

Nous accueillons avec soulagement la décision de la Majorité départementale de déposer un amendement visant à reporter au 1<sup>er</sup> janvier 2020 la mise en application de la taxe additionnelle et d'associer à vos discussions et groupes de travail sur ce sujet, les professionnels des hébergements touristiques.

A nous, acteurs publics et privés de trouver des solutions équilibrées dans un but commun : valoriser notre destination.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Madame la Conseillère, de croire en nos salutations les meilleures.

### Les représentants principaux des hébergeurs du 35

**UMIH 35**  
  
**U M I H**  
**Karim KHAN**  
Président Général  
1 000 adhérents

**UMIH 35 Côte d'Emeraude**  
  
**U M I H**  
**CÔTE D'EMERAUDE**  
**Oscar LEGENDRE**  
Président Général  
500 adhérents

**SDHPA35**  
 **Hôtellerie-Plein-Air.com**  
**Gaël du JONCHAY**  
Président  
26 campings adhérents

**GITES de France 35**  
  
**Béatrice LOISEL**  
Présidente  
600 gites + 130 maisons  
d'hôtes